

# BIENVENUE AUX HUG MON GUIDE D'ACCUEIL

---

Hôpital de psychiatrie



# Sommaire

---

Nos engagements ..... 4

## **Votre accueil**

Préparez votre hospitalisation ..... 6

## **Vos soins**

Votre prise en charge ..... 8

Soyez partenaire de vos soins ..... 10

Qualité et sécurité ..... 13

## **Vie pratique**

Votre confort ..... 14

Votre sécurité ..... 17

## **Droits et responsabilités**

Vos droits ..... 18

Vos responsabilités ..... 24

## **Votre départ**

Votre sortie ..... 25

Facturation ..... 27

## **Hôpital de psychiatrie**

Informations pratiques ..... 30

### **Impressum**

#### **Textes**

Direction de la communication

**Photos** Julien Gregorio

**Réalisation** Daniel Jaquet

**Parution** Novembre 2022

**Réf.** 493954

# Bienvenue aux HUG

---

Chère Madame, cher Monsieur,

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) vous souhaitent la bienvenue. Afin que votre séjour se déroule sereinement, nous mettons ce guide à votre disposition. Il a été conçu pour vous présenter, de manière claire et pratique, l'ensemble de nos services.

Aux HUG, l'excellence médicale est mise à votre service. Vous bénéficiez d'expertes et d'experts reconnus internationalement, des derniers progrès en matière diagnostique et thérapeutique ou encore d'un plateau technique de pointe.

Les équipes médico-soignantes sont vos partenaires privilégiés dans votre projet de soins et de vie. Le personnel logistique et administratif est également présent pour faciliter votre séjour et le rendre le plus agréable possible. Les HUG sont à l'écoute de vos besoins et s'engagent à rendre votre prise en charge optimale.

Ayez l'assurance que nous mettons tout en œuvre pour être à vos côtés. Pour nous, l'essentiel, c'est vous.

Merci pour votre confiance.



Bertrand Levrat,  
Directeur général

# Nos engagements

---

## **Zéro discrimination**

Aux HUG, nous vous accueillons sans faire de différence par rapport à votre origine, votre religion, vos opinions, votre orientation sexuelle ou votre identité de genre. Les personnes qui vous soignent (médecins, soignantes et soignants) s'engagent à respecter vos croyances et votre culture et celles de vos proches.

## **Un hôpital accessible à toutes et tous**

Aux HUG, nous adaptons les soins à vos besoins spécifiques et à vos possibilités de mobilité et de communication. Si vous êtes en situation de handicap, nous faisons tout pour faciliter votre accueil. Nous vous offrons la prise en charge convenant le mieux à votre situation.

## **Des soins adaptés et respectueux**

Nous vous proposons une prise en charge qui tient compte de vos besoins et de vos préférences personnelles. Nous faisons attention à votre bien-être, au respect de votre intimité et au soulagement de vos douleurs. Nous respectons toujours votre volonté. Si vous n'êtes pas en état de nous dire ce que vous voulez, nous consultons la personne qui vous représente. Nous appliquons vos directives anticipées.

## **Une communication confidentielle et facilitée**

Nous vous informons régulièrement sur votre prise en charge (quels examens sont faits, quels traitements vous sont proposés, etc.).

Vous pouvez poser toutes vos questions à tout moment. Vous avez le droit de demander à consulter votre dossier médical. Nous sommes vos partenaires et partageons avec vous toutes les décisions qui vous concernent. Pour cela, nous vous donnons toutes les explications dont vous avez besoin, le plus clairement et simplement possible.

### **Vous êtes nos partenaires dans les soins**

Nous vous encourageons à prendre une part active dans vos soins. Vous êtes notre partenaire et votre avis compte. En participant à votre prise en charge, vous nous aidez à mieux vous soigner. Nous intégrons aussi vos proches, si vous le voulez.

### **La recherche, mais seulement avec votre accord**

Avant toute participation à une étude clinique, vous recevez une information complète et devez donner votre consentement de manière libre et explicite. Vous n'avez aucune obligation de participer et pouvez vous retirer de l'étude à tout moment.

### **Une qualité des soins évaluée en continu**

Nous avons besoin de vos observations et de votre opinion sur nos soins pour continuer à les rendre meilleurs. Nous vous encourageons à vous exprimer en répondant à nos questionnaires de satisfaction. Si vous rencontrez des difficultés durant votre passage aux HUG, vous et vos proches pouvez vous adresser à tout moment à notre espace médiation.

# Préparez votre hospitalisation

---

**La majorité des unités hospitalières de psychiatrie générale ou spécialisée est située sur le domaine de Belle-Idée. Ce dernier comprend également un hôpital de jour, une consultation pour les patientes et patients souffrant d'un trouble du spectre autistique, une unité de gériatrie communautaire ainsi que le laboratoire du sommeil.**

## Accueil

Quel que soit le régime de votre admission, une ou un infirmier vous accueille, vous oriente et vous informe aux admissions l'Aubier, 7j/7 et 24h/24.

 022 305 43 33

Une ou un médecin évalue vos besoins et vous propose une prise en charge adaptée dès votre entrée. L'équipe médico-soignante établit un plan de prise en soins pour votre hospitalisation. Celui-ci peut être revu en tout temps à votre demande ou selon l'évolution de votre état clinique.

## Admission

Le droit suisse et le droit genevois prévoient plusieurs modalités d'admission en psychiatrie :

- ▶ l'admission ordinaire
- ▶ le placement à des fins d'assistance ordonné par un ou une médecin
- ▶ le placement à des fins d'assistance ordonné par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
- ▶ l'hospitalisation prononcée par une autorité judiciaire pénale.

En cas de placement à des fins d'assistance ou d'hospitalisation prononcée par une autorité judiciaire, le ou la médecin vous informe des possibilités de recours et vous remet les textes de loi correspondants.



## CHECK-LIST

### **Pour l'enregistrement de votre admission, vous devez présenter :**

- ▶ le bon d'admission de votre psychiatre
- ▶ votre carte d'assurance ou une garantie de prise en charge de votre assurance
- ▶ une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, livret de famille ou permis de séjour pour les personnes étrangères domiciliées en Suisse)
- ▶ un dépôt financier ou l'attestation dudit dépôt si vous ne possédez pas une garantie totale établie par une assurance reconnue ou si les soins ne relèvent pas des prestations de base de l'assurance maladie (LAMal)

### **Vérifiez vos assurances**

Si vous n'habitez pas dans le canton de Genève ou si vous êtes au bénéfice d'une assurance complémentaire, d'une assurance internationale ou étrangère, contactez le 022 305 41 33 pour contrôler que votre séjour sera bien couvert.

### **Discrétion**

Si vous souhaitez que votre présence au sein des HUG ne soit pas communiquée à des tiers, demandez dès votre arrivée une mesure de discrétion totale.

### **Vos valeurs**

Évitez de garder une somme d'argent importante ou des objets précieux sur vous ou dans votre chambre, car l'hôpital ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Vous avez la possibilité de les remettre au personnel soignant pour qu'il les dépose à la caisse de dépôt ou à la réception (lire les horaires en page 31). Avec votre pièce d'identité, vous pouvez récupérer vos biens. Toute autre personne peut aussi les retirer sur présentation d'une procuration de votre part.

# Votre prise en charge

---






## Une carte pour vous renseigner

Une carte vous est remise par votre infirmière ou infirmier référent. Elle regroupe les informations importantes pour votre séjour. Vous y trouvez les noms de vos référentes et référents médico-infirmiers, ainsi que les numéros de téléphone utiles.

## Une équipe autour de vous

Votre médecin et votre infirmière ou infirmier référents ainsi que l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire sont là pour répondre à tout moment à vos questions et prendre avec vous les décisions concernant votre santé. Avec votre accord, ils et elles échangent aussi volontiers avec vos proches.

## Un badge pour identifier vos interlocuteurs ou interlocutrices

 médecins	 personnel pluriprofessionnel de santé
 soignants et soignantes	 support, administration et bénévoles
 aides en soins	

## Des soins personnalisés

Dès votre arrivée, vos référents et référentes s'entretiennent avec vous pour connaître votre état de santé et définir les objectifs de votre hospitalisation. Profitez de ce moment pour donner un maximum d'informations sur vos besoins et vos souhaits. Votre participation permet de personnaliser votre projet de soins.



## **Déplacements hors de l'unité de soins**

De manière générale et quel que soit le régime de votre admission, tout déplacement hors de votre unité doit être annoncé au préalable à votre équipe soignante. Votre médecin peut également vous autoriser à vous déplacer hors du domaine de Belle-Ideé si cela s'inscrit dans votre programme de soins.

## **Vos proches**

Un hôpital humain est un hôpital accessible : vos parents et vos proches sont les bienvenus. Leur présence à vos côtés peut être d'un grand réconfort. Ainsi, les visites sont autorisées de 8h jusqu'à 20h. Cependant, pour la bonne marche des soins, merci de leur recommander de venir plutôt à partir de 10h et de s'annoncer à l'équipe soignante à leur arrivée. En cas de nécessité médicale, les heures de visite peuvent être adaptées.

## **Vos proches aidants et aidantes**

Leur rôle est essentiel dans votre prise en charge. Si une ou un proche aidant vous rend visite à l'hôpital, dites-lui de s'annoncer auprès des équipes médico-soignantes. Cela permet de faire sa connaissance et de l'intégrer dans vos soins.

## **Service social**

Les assistantes ou assistants sociaux vous accompagnent et vous orientent, en cas de besoin, dans l'accomplissement de certaines démarches durant votre hospitalisation afin de faciliter votre sortie. Ces personnes font le lien avec le réseau social extérieur et coordonnent les soutiens possibles dans le domaine social, juridique et administratif.

## **Interprètes**

N'hésitez pas à demander l'assistance d'une ou un interprète. Quelle que soit votre langue, y compris la langue des signes, l'équipe soignante peut faire appel à des personnes professionnelles formées à l'entretien médical bilingue. Elles sont tenues au secret médical et rémunérées par les HUG (pas de frais supplémentaires à votre charge).

## **Soyez partenaire de vos soins**

---

### **Votre participation est indispensable**

Grâce à l'expérience de votre maladie, vous pouvez être acteur ou actrice de votre santé. Pour définir un traitement optimal, l'équipe soignante doit disposer de toutes les informations sur vos problèmes de santé (présents et passés). Dites-lui aussi quels médicaments vous prenez de façon régulière ou ponctuelle.

## Exprimez vos besoins

Les relations avec l'équipe soignante sont fondées sur la confiance, l'écoute et le dialogue. En exprimant vos besoins et votre ressenti, mais aussi vos préférences, vous contribuez à la qualité de votre prise en charge.

Le personnel soignant respecte votre intimité, tout en veillant à votre confort et à votre sécurité.

## Projet de soins anticipé

Tout au long de votre parcours médical, les équipes médico-soignantes discutent avec vous, et vos proches si vous le souhaitez, de vos objectifs de soins. Cette réflexion commune s'inscrit dans le cadre du projet de soins anticipé. Celui-ci permet d'anticiper de manière concrète l'évolution de votre état de santé, comme la survenue possible de complications et les mesures thérapeutiques à prendre le cas échéant. Ces échanges réguliers ont pour but de déterminer les types de soins souhaités à chaque étape de votre prise en charge.

## Aidez-nous à lutter contre la douleur

Si vous avez mal, parlez-en au personnel soignant afin qu'il évalue votre douleur et la soulage. Vos informations sont précieuses, car vous êtes la seule personne à pouvoir dire si votre douleur est calmée ou non. Les médecins ainsi que les professionnels et professionnelles de santé interviennent au quotidien pour optimiser votre traitement antalgique. Pour en savoir plus, demandez ou téléchargez la brochure *Vous avez mal ? Agissons ensemble !*

➔ [www.hug.ch/reseau-douleur/vous-avez-mal-agissons-ensemble](http://www.hug.ch/reseau-douleur/vous-avez-mal-agissons-ensemble)

## Sécurité médicamenteuse

À votre arrivée, l'équipe médico-soignante vous demande si vous suivez un traitement. Qu'elle soit prescrite ou non par votre médecin, n'hésitez pas à signaler toute prise médicamenteuse ainsi que le recours à la phytothérapie. L'objectif est d'éviter une interruption inappropriée ou une erreur concernant les doses, les formes galéniques (comprimé, gélule, crème, collyre, etc.) ou les modalités d'administration (prise orale, injection, spray nasal, etc.). Cela permet aussi de vérifier la présence d'interactions entre les médicaments.

Pendant votre séjour hospitalier, l'équipe vous informe lors de toute nouvelle prescription pour prévenir les erreurs médicamenteuses. À votre sortie, les traitements et leur durée sont précisés et une carte de traitement peut vous être remise.

## Appliquez l'hygiène des mains

L'équipe soignante est à votre disposition pour vous fournir une solution hydro-alcoolique afin de vous protéger des infections. Frictionnez-vous les mains :

- ▶ avant et après les repas
- ▶ après utilisation d'un mouchoir
- ▶ lorsque vous quittez votre chambre pour un examen, etc.
- ▶ lorsque vous regagnez votre chambre.

# Qualité et sécurité

---

## Votre bracelet d'identité

Dès votre admission, un bracelet avec votre nom, prénom, sexe et date de naissance, à mettre à votre poignet, vous est proposé. Ce bracelet contribue à la sécurité de vos soins, car il aide à contrôler votre identité lorsque vous recevez un traitement ou faites un examen. Le personnel soignant vous demandera de dire votre nom, prénom et date de naissance.

## Prévention des chutes

Des mesures pour prévenir les chutes existent aux HUG : éclairage adéquat, sol glissant signalé, mise à disposition de moyens auxiliaires de marche. De votre côté, veillez à vous munir de chaussures fermées (évités les mules) et n'hésitez pas à demander de l'aide pour vous déplacer.

## Mesures d'hygiène particulières

Pour votre sécurité, les membres de votre équipe médico-soignante se désinfectent régulièrement les mains en les frictionnant avec une solution hydro-alcoolique.

Selon votre situation, d'autres mesures peuvent être nécessaires, comme le port d'un masque, d'une blouse, de gants ou de lunettes de protection. Leur but est de prendre des précautions si vos défenses immunitaires sont diminuées ou si vous présentez un risque infectieux. Ces mesures sont signalées par une étiquette rouge placée sur la porte de la chambre et sur le lit. Certaines consignes s'appliquent également à vous et à vos proches vous rendant visite.

# Votre confort

---

## Art à l'hôpital

Les HUG encouragent la présence de l'art et de la culture au sein des lieux de soins. Des expositions, des concerts ou encore des conférences sont régulièrement proposés aux personnes hospitalisées ainsi qu'à leurs proches. Pour connaître le programme lors de votre séjour, renseignez-vous sur [www.arthug.ch](http://www.arthug.ch) ou en appelant le 022 305 41 44.

## Concerto

Téléchargez l'application Concerto et devenez acteur ou actrice de votre prise en charge. Découvrez notamment le corps humain en images ou rédigez vos directives anticipées avec le module Accordons-nous et d'autres fonctionnalités.



## Courrier

Pour recevoir du courrier, votre expéditeur ou expéditrice doit indiquer :

M. ou Mme..., Unité X, en indiquant l'adresse suivante :

HUG, Hôpital de psychiatrie,  
chemin du Petit-Bel-Air 2, 1226 Thônex

## Espace vert

Le parc du domaine de Belle-Idée offre un espace reposant et ombragé aux personnes hospitalisées ainsi qu'à leurs proches.



## Information santé

Des brochures et des vidéos vous informent et vous aident à mieux gérer votre maladie. Découvrez-les sur ➡ [www.hug.ch/informations-sante](http://www.hug.ch/informations-sante) et sur la web TV des HUG ➡ [www.youtube.com/KIOSKVIDEOHUG](http://www.youtube.com/KIOSKVIDEOHUG)

L'actualité des HUG est aussi sur les réseaux sociaux :

 @hopitaux.universitaires.geneve

 @hug\_ge

 @Hopitaux\_unige

 HUG - Hôpitaux Universitaires de Genève

## **Moyens auxiliaires**

Pour faciliter vos déplacements, des fauteuils roulants, cannes et déambulateurs sont mis à votre disposition pour un usage à l'intérieur de l'hôpital. Si vous portez des lunettes, lentilles, prothèses (dentaire ou auditive), prévoyez de prendre avec vous les produits nécessaires à leur entretien et les étuis pour les ranger.

## **Objets perdus**

Veillez signaler toute perte d'objet à l'équipe soignante.

## **Plantes et fleurs**

Pour des raisons d'hygiène, les plantes en terre sont interdites dans les chambres. Cette mesure ne concerne pas les fleurs coupées.

## **Téléphone**

Pour bénéficier d'un téléphone, adressez-vous à un ou une infirmière afin qu'un appareil soit mis à votre disposition. L'usage de votre téléphone portable personnel est autorisé.

## **Wi-Fi**

Vous pouvez accéder partout gratuitement à Internet en vous connectant au réseau ((o)) HUG-Public.



# Votre sécurité

---

## **Agents et agentes de sécurité et de surveillance**

Ces personnes sont reconnaissables à leur uniforme (pull bleu et pantalon beige). Elles participent, 24 heures sur 24, au contrôle d'accès de l'hôpital et à la sécurité générale des lieux. Elles accompagnent des patientes et patients désorientés ou perdus et interviennent lors de conflits entre personnes. En cas de besoin, adressez-vous au personnel soignant de votre unité.

## **Sécurité incendie**

En cas de feu, informez tout de suite le personnel du service et respectez les instructions données sur le comportement à avoir en cas d'incendie. Les consignes de sécurité sont affichées dans chaque service et toutes les chambres sont équipées d'un dispositif de détection d'incendie.

# Vos droits

---

## Une information claire

Vous êtes en droit d'obtenir de celles et ceux qui vous soignent une information claire sur :

- ▶ votre état de santé
- ▶ les traitements et interventions possibles ainsi que leurs bienfaits et leurs risques
- ▶ la garantie de remboursement de votre prise en charge par l'assurance de base obligatoire.

N'hésitez pas à poser des questions afin de décider en toute connaissance de cause. Si vous le souhaitez, une personne proche peut vous accompagner. Sur demande, un résumé écrit des explications vous est fourni. Vous pouvez aussi prendre un second avis auprès d'une ou un médecin extérieur à l'hôpital.

Vous avez aussi le droit de renoncer à recevoir de l'information et devez dans ce cas l'exprimer de manière claire.

## Votre consentement libre et éclairé

Aucun soin ne peut être donné sans votre consentement libre et éclairé. Cette mesure s'applique à toute personne capable de discernement, c'est-à-dire qui a la capacité de comprendre sa situation, d'en apprécier les implications et de décider. Vous avez également le droit de refuser des soins, d'interrompre votre traitement ou de quitter l'hôpital. Le cas échéant, les équipes des HUG vous informent sur les risques liés à cette décision, que vous assumez personnellement. Il vous est demandé de confirmer votre décision par écrit.

Si vous êtes dans l'incapacité d'exprimer vos souhaits, votre médecin cherche à savoir si vous avez formulé des directives anticipées ou désigné une ou un représentant thérapeutique, qui peut se prononcer à votre place sur la suite de votre prise en charge. Si vous n'avez pas désigné de représentant ou représentante thérapeutique, votre médecin doit contacter vos proches selon un ordre légal déterminé afin de leur proposer et de décider ensemble d'un plan de traitement. Toutefois, en cas d'urgence, la ou le médecin décide seul du meilleur traitement possible pour vous.

## **Vos directives anticipées**

Elles indiquent les traitements médicaux et les soins auxquels vous consentez ou non au cas où vous deviendriez incapable de discernement. L'établissement de directives anticipées doit répondre à un certain nombre de conditions. Vous pouvez à tout moment les modifier ou les annuler.

Rendez-les accessibles en les intégrant à votre dossier médical informatisé. Pour en savoir plus, demandez ou téléchargez la brochure *Vos directives anticipées. Explications et conseils pour les rédiger*.

➤ [www.hug.ch/directives-anticipees](http://www.hug.ch/directives-anticipees)

Si vous souhaitez ouvrir un dossier électronique du patient, rendez-vous sur ➤ [www.cara.ch](http://www.cara.ch) ou adressez-vous à votre équipe médico-soignante.

## **Votre plan de crise conjoint**

Il résulte d'un processus de décision partagée entre vous et vos référents thérapeutiques, le rôle de chacun ayant été défini en amont de la crise. Le plan de crise conjoint vise à identifier les signes avant-coureurs et les facteurs déclencheurs d'une crise ou d'une rechute et indique les stratégies et les ressources à mobiliser rapidement en cas de crise, ainsi que les soins et les traitements à privilégier ou à éviter.

## **Mesures limitatives de liberté**

Durant votre hospitalisation, selon votre état clinique, et en cas de grave danger pour vous-même ou autrui, l'équipe médico-soignante peut être conduite, si aucune autre alternative n'est possible, à décider de mesures limitant votre liberté de mouvement. Celles-ci respectent un principe de proportionnalité et leur durée est limitée au strict minimum nécessaire.

L'équipe médico-soignante vous accompagne durant l'ensemble de votre séjour, y compris lorsque de telles mesures sont mises en place. Elle est consciente de leur impact et vous propose systématiquement un ou plusieurs entretiens dédiés à discuter des événements y ayant conduit et à échanger avec vous autour de votre vécu.

## Espace médiation: lieu d'écoute et de dialogue

Si vous rencontrez des difficultés de communication pendant l'hospitalisation, l'Espace médiation:

- ▶ offre la possibilité de les exprimer
- ▶ facilite la communication et permet de renouer le dialogue avec l'institution
- ▶ rapproche vos préoccupations de celles des professionnels et professionnelles de santé par une meilleure information et une connaissance réciproque
- ▶ sensibilise le personnel médico-soignant à votre vécu hospitalier
- ▶ vous implique dans l'amélioration de la qualité des soins.

Ce lieu d'écoute et de dialogue est également ouvert à vos proches.

➔ [www.hug.ch/espace-mediation](http://www.hug.ch/espace-mediation)

## Conseillère ou conseiller accompagnant

La ou le conseiller accompagnant est au service de toute personne hospitalisée au sein du Département de psychiatrie. Il ou elle se déplace sur simple appel et répond à toutes les démarches ou doléances se rapportant à votre hospitalisation. Indépendantes des HUG, ces personnes professionnelles sont nommées par l'État de Genève et sont, à ce titre, habilitées à faire valoir l'exercice de vos droits et à rencontrer les équipes soignantes avec vous. Les accompagnements sont gratuits et anonymes. ☎ 022 733 40 00

## **Soutien spirituel**

Les HUG disposent d'un service d'accompagnement spirituel et religieux. Sur demande, les aumôneries vous proposent un accompagnement respectueux de vos besoins spirituels et de votre religion ou ceux de vos proches. Il comprend une présence et une écoute active sous forme de visites et d'entretiens ainsi que des services religieux et des rituels. Vous pouvez, en tout temps, vous adresser au personnel soignant pour rencontrer une ou un aumônier accompagnant spirituel, que vous soyez croyante, croyant ou non. Si vous souhaitez méditer, vous recueillir ou prier, un espace de recueillement et une chapelle sont à votre disposition.

## **Confidentialité**

Toutes les informations que vous confiez au personnel médico-soignant sont protégées par le secret professionnel. Celui-ci n'a pas le droit de fournir de renseignements à d'autres personnes ni de les laisser consulter votre dossier sans votre accord.

## **Votre accès au dossier HUG**

Si vous voulez consulter votre dossier médical aux HUG ou si vous désirez qu'une ou un professionnel de santé extérieur aux HUG le fasse, vous pouvez y accéder par l'intermédiaire du dossier électronique du patient ou adresser une demande à votre médecin hospitalier. Il ou elle est à disposition si vous souhaitez des explications sur son contenu. Vous pouvez demander une copie des pièces du dossier.

## **Recours au Conseil d'éthique clinique**

Votre prise en charge médicale peut susciter des questions éthiques ou morales. Le personnel soignant de votre unité peut, si besoin, demander l'avis du Conseil d'éthique clinique des HUG. Vous pouvez, ainsi que vos proches, également saisir cette instance.

## **Consentement pour les études cliniques**

En tant qu'hôpital universitaire, les HUG mènent de nombreuses études cliniques. Elles visent à améliorer l'efficacité, la qualité et la sécurité des traitements. En cas de proposition pour une étude déterminée, vous êtes libre d'accepter ou de refuser toute proposition de participation à une telle étude.

## **Consentement général pour la recherche**

Dans le but de contribuer au progrès de la recherche, vous pouvez donner votre consentement pour la réutilisation des données liées à votre santé et de vos échantillons biologiques. Vos données peuvent être mises à la disposition de la communauté scientifique, après accord de la Commission cantonale d'éthique de la recherche, sous forme codée (non identifiable) pour respecter le principe de confidentialité. Cet accord n'entraîne aucun acte médical supplémentaire et vous pouvez révoquer votre consentement en tout temps.

# Vos responsabilités

---

## Respect d'autrui et du matériel

Merci de respecter le personnel ainsi que les autres patients, patientes et leur entourage. Toute violence verbale ou physique est interdite et peut faire l'objet de poursuites pénales. Le matériel de l'hôpital mis à votre disposition est sous votre responsabilité. Prenez-en soin. Les frais liés à des dégradations volontaires sont à votre charge. Vous restez par ailleurs responsable des effets personnels et valeurs que vous conservez auprès de vous.

## Discrétion et tranquillité

Afin de respecter le repos de chacune et chacun, essayez de limiter le nombre de personnes vous rendant visite en même temps et tenez compte des horaires autorisés. Pensez aussi à la tranquillité de vos voisines et voisins de chambre en privilégiant les écouteurs lorsque vous utilisez votre smartphone, tablette ou tout autre appareil audiovisuel.

## Hôpital non fumeur

Tous les locaux à l'intérieur des bâtiments, y compris les balcons et la terrasse de la cafétéria, sont non fumeurs. Cette interdiction concerne également la cigarette électronique. Fumer ou vapoter à moins de dix mètres des portes et des fenêtres n'est pas autorisé. Il existe des abris extérieurs destinés aux fumeurs et fumeuses situés à quelques pas des entrées.

La consommation d'alcool, de cannabis ou de substances illicites est interdite à l'intérieur de l'hôpital.

## Photos et vidéos

Il n'est pas autorisé de prendre des photos ou vidéos des autres personnes hospitalisées et du personnel médico-soignant. Tout enregistrement sonore ou d'image lors d'un soin est également interdit.



# Votre sortie

---

## Préparation de votre sortie

La date de votre départ est fixée en accord avec l'équipe médico-soignante. Cette sortie est préparée avec vous afin de faciliter votre retour à la vie quotidienne.

## Modalités de sortie

### Admission ordinaire

Votre hospitalisation cesse sur votre demande. Si votre médecin responsable estime que votre décision de sortie n'est pas opportune, il ou elle vous informe des risques encourus. Selon votre état clinique, une mesure de maintien ou un placement à des fins d'assistance peuvent être mises en place par votre médecin.

### Placement à des fins d'assistance ordonné par une ou un médecin

La décision de sortie est prise par votre médecin responsable lorsqu'il ou elle estime que votre état de santé le permet. Toutefois, en tout temps, vous pouvez lui demander votre sortie. La ou le médecin doit répondre dans les 24 heures à votre demande ou à celle présentée par vos proches ou par la personne habilitée à décider des soins en votre nom.

En cas de refus de la ou du médecin, vous pouvez faire recours. Celui-ci est transmis immédiatement au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant pour décision.

### Hospitalisation prononcée par une autorité judiciaire

La décision de sortie appartient dans ce cas à l'autorité qui a prononcé votre placement.



## CHECK - LIST

### Avant de quitter l'hôpital, assurez-vous de recevoir:

- ▶ un avis de sortie
- ▶ un certificat médical ou arrêt de travail (si besoin)
- ▶ une carte indiquant votre traitement
- ▶ une ordonnance (si besoin)
- ▶ une prescription de physiothérapie ou pour des soins à domicile (si besoin)
- ▶ un rendez-vous de suivi auprès de votre psychiatre traitant ou traitante.

### Votre lettre de sortie

Un rapport médical est adressé à votre médecin traitant ou traitante sous la forme d'une lettre de sortie. Sauf avis contraire de votre part, celle-ci est aussi envoyée au médecin qui vous a fait hospitaliser. Vous pouvez en demander une copie.

### Conseils

Avant de quitter l'hôpital, n'oubliez pas de récupérer:

- ▶ vos affaires personnelles
- ▶ les documents que vous avez apportés avec vous
- ▶ les valeurs (argent, bijoux) que vous avez déposées à la caisse de dépôt (lire les horaires en page 31)
- ▶ vos médicaments personnels si vous les avez donnés au personnel soignant, sauf contre-indication médicale.

## Soins à domicile

Le canton de Genève dispose d'un grand réseau d'aide et de soins à domicile proposant de nombreuses prestations comme une aide pour le ménage ou des repas à domicile. Demandez au personnel soignant les coordonnées utiles.

# Facturation

---

## Tarifs

Votre assurance maladie prend en charge votre séjour tant qu'une hospitalisation est justifiée par votre état de santé. Si votre assurance dépend du régime suisse de l'assurance maladie, une participation de 10 % des frais est à votre charge, jusqu'à un maximum de 700 francs par année civile, déduction faite de votre franchise annuelle.

Attention : votre assurance maladie cesse de couvrir le coût de votre hospitalisation lorsque celle-ci ne se justifie plus sur le plan médical. Elle nous adresse un courrier annonçant la fin possible de votre prise en charge. Si une sortie ou un transfert ne peut pas être organisé et que votre séjour se prolonge, les frais passent à votre charge, comme par exemple les frais de pension dans l'attente d'une place en EMS. Votre infirmière ou infirmier référent pourra vous mettre en rapport avec une ou un assistant social pour plus de précisions.

## **Information à l'assurance**

A la fin de votre séjour aux HUG, le diagnostic vous concernant apparaît sur votre facture sous la forme d'un code. Si vous ne souhaitez pas que votre assureur ait connaissance de ce code diagnostique, vous devez le dire à la ou au médecin qui vous suit à l'hôpital. Le code sera alors transmis à la ou au médecin-conseil de votre assurance et il ne figurera pas sur la facture envoyée à votre assurance.

## **Participation aux frais de séjour**

L'ordonnance sur l'assurance maladie prévoit une contribution de chaque personne hospitalisée aux frais de séjour (nourriture, logement). Ce montant fixe de CHF 15 par jour n'est pas facturé par les HUG, mais par votre assurance maladie. Aucune déduction n'est possible (par exemple si vos proches vous apportent vos repas ou si vous êtes à jeun).



# Informations

## pratiques

---

### Hôpital de psychiatrie

Chemin du Petit-Bel-Air 2, 1226 Thônex

☎ 022 305 41 11

➔ [www.hug.ch/sante-mentale-psychiatrie](http://www.hug.ch/sante-mentale-psychiatrie)

🚌 Bus n° 1, 31 et 34, arrêts « Petit-Bel-Air », « Belle-Idée-Réception », « Belle-Idée-Centre », « Hôpital Trois-Chêne »  
Bus n° 9 et 38, arrêt « Petit-Bel-Air »  
Léman Express, arrêt « Chêne-Bourg » suivi du bus n° 31, ou arrêt « Genève-Eaux-Vives » suivi du bus n° 1

**P** Parking: la première heure est gratuite, puis: 1 franc/heure, de 8h à 18h du lundi au vendredi – 50 centimes/heure, la nuit et le week-end

🕒 Accueil: lu-di, 24h/24

👤 Visites: lu-di, 8h-20h (sauf exception)

🍴 Restaurant « L'Étang » Lu-ve: 9h-17h (week-ends et jours fériés: restaurant de l'Hôpital des Trois-Chêne)

⚠ Plusieurs abris fumeurs sont à disposition sur le domaine

## **Animaux**

Les animaux sont tolérés à l'extérieur des unités hospitalières. Ils sont en revanche interdits dans les unités de soins.

## **Bancomat**

Le site dispose d'un distributeur automatique de billets de la BCGE.

## **Cabines téléphoniques**

Des cabines sont à votre disposition dans certaines unités et au restaurant. Les cartes téléphoniques sont en vente à la réception. Vos proches peuvent vous joindre via ces cabines entre 8h et 20h ou au bureau du personnel infirmier.

## **Cabinet dentaire**

Un cabinet dentaire est à votre disposition pour les urgences. Une prescription médicale est nécessaire.

## **Caisse de dépôt**

La caisse, située au rez-de-chaussée du Centre de direction, assure le dépôt et le retrait de francs du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La réception gère 24h/24 les dépôts et retraits des monnaies étrangères et des objets de valeur (clés, cartes, bijoux, etc.) conservés dans un coffre pour chaque patiente ou patient.

## Centre d'animation Nicolas Bouvier

Il est situé à l'Espace Abraham Joly en face du Centre de direction. Ouvert à la vie culturelle et à la créativité, le centre d'animation socioculturel Nicolas Bouvier favorise les échanges et les rencontres dans un lieu hors soins. Tout au long de l'année, il propose des prestations comme la presse quotidienne, des ordinateurs, un baby-foot, ou encore des jeux de société. Des activités animées par l'équipe éducative (lotos, concerts, soins esthétiques, etc.) sont aussi proposées de manière mensuelle. Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h et deux samedis matin par mois.

☎ 022 305 55 67

Facebook: Centre Nicolas Bouvier

## Coiffure

À côté du restaurant L'Étang, un salon de coiffure vous reçoit sur rendez-vous les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 13h à 17h. Cette prestation est à votre charge.

☎ 022 305 42 09

## Espace médiation

Les médiateurs et médiatrices sont joignables au

☎ 022 372 22 28 ou à l'adresse

[hug.mediation@hcuge.ch](mailto:hug.mediation@hcuge.ch).

Entretien sur rendez-vous.



## **Le Bistro'**

Situé dans le bâtiment Abraham Joly, le Bistro' est ouvert à toutes et tous. Il vous propose des boissons chaudes, jus de fruits frais, pâtisseries et plats du jour maison, ainsi que des crêpes, à petit prix et confectionnés par des personnes en réinsertion. Le Bistro' est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h.

Instagram : Association\_Le\_Bistro

## **Linge**

L'hôpital vous fournit une chemise destinée aux soins. Pensez à apporter votre nécessaire de toilette, pyjama ou chemise de nuit, robe de chambre, des pantoufles – fermées de préférence – et tout autre article dont vous pourriez avoir besoin.

Vos vêtements personnels peuvent être entretenus par l'hôpital moyennant un forfait journalier de CHF 6.50.

## **Podologue**

Pour bénéficier de soins pour vos pieds, adressez-vous à l'équipe soignante.

## **Poste**

Elle se situe au Centre de direction, en face de l'Espace Abraham Joly. Le guichet postal est ouvert de 8h30 à 9h30 et de 13h30 à 14h. Vous pouvez y acheter des timbres. Vos courriers affranchis peuvent aussi être remis à l'équipe soignante ou être déposés dans la boîte postale jaune du bâtiment Salève.

## **Sport**

L'Hôpital de psychiatrie dispose d'une salle aménagée dans un bel espace lumineux. Vous pouvez vous y rendre chaque jeudi lors des groupes sport de votre unité, ou durant les ateliers fitness proposés par le Réseau sport santé inclusion. Un parcours vita et de disc golf vous permettent également de vous exercer au grand air.

## **Substances interdites**

Alcool, cannabis et autres substances illicites sont prohibés dans les unités et sur le site. Les HUG ne les tolèrent pas et se réservent le droit de dénoncer pénalement les contrevenantes et contrevenants.

## **Téléphone portable**

Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante de votre unité. L'utilisation du téléphone portable ne doit pas interférer avec les soins, ni déranger les autres patients et patientes. Elle reste limitée aux communications. Il est interdit de prendre des photos ou d'effectuer des enregistrements.

## **Visites**

Vos proches ont la possibilité de vous rendre visite tous les jours de 8h à 20h. Cependant, selon votre état de santé, des horaires particuliers peuvent être convenus entre l'équipe soignante et vos proches. Les enfants ne sont pas autorisés à accéder aux unités de soins. L'équipe soignante peut cependant mettre un espace de rencontre à votre disposition pour les recevoir.



**KEISHA VOUS  
REMERCIE  
D'AVOIR  
SAUVÉ  
MICHEL  
DONNER  
SON SANG  
C'EST  
SAUVER  
DES VIES**



Hôpitaux  
Universitaires  
Genève

 [www.dondusang.ch](http://www.dondusang.ch)

L'ESSENTIEL, C'EST VOUS.

Fondation  
privée des

HUG

GRÂCE À SES DONATEURS,  
LA FONDATION PRIVÉE DES  
HUG RÉALISE DES PROJETS  
INNOVANTS ET AMBITIEUX  
AVEC 3 OBJECTIFS



# AUGMENTER LE BIEN-ÊTRE DU PATIENT

Exemple de projet réalisé: favoriser la réhabilitation cardiaque par l'exercice physique encadré par des professionnels.



# AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS



Infokids

Exemple de projet réalisé: création de l'application Infokids pour une assistance interactive lors d'urgences pédiatriques.



# FAVORISER LA RECHERCHE MÉDICALE

Exemple de projet réalisé: soutenir la recherche en immunothérapie pour lutter contre les tumeurs cérébrales.

L'EXCELLENCE  
MÉDICALE  
POUR VOUS,  
GRÂCE À VOUS.



Pour faire un don :  
[www.fondationhug.org](http://www.fondationhug.org)  
IBAN CH75 0483 5094 3228 2100 0  
T +41 22 372 56 20  
Email: [fondation.hug@hcuge.ch](mailto:fondation.hug@hcuge.ch)